Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026046-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Date de convocation :
23 avril 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.046

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL (partie en cours de séance. Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.053), Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Nelly COTTAIS (Pouvoir à Laurent MIGOT).

Secrétaire de séance : Charles JOUIN

Budget Commune - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint en charge des Finances.

Monsieur LEGOURD rappelle à l'assemblée les résultats de l'exercice 2025 pour le budget Commune, ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement :

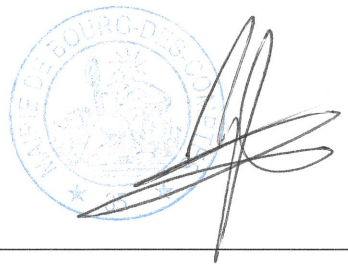
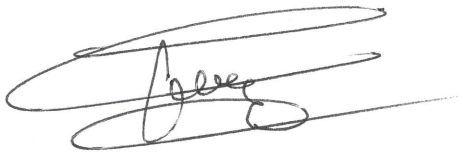
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	682 398,66
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	762 895,43
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**1 445 294,09**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13 880,11
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-108 914,42
Besoin de financement F. = D. + E.	**122 794,53**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**1 445 294,09**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	122 794,53
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 322 499,56
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026046-DE

Considérant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter une somme de 122 794.53 € à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2026 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter le solde, soit 1 322 499.56 € en section de fonctionnement du budget primitif 2026 à l'article 002 : excédent antérieur reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 30 avril 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Charles JOUIN
	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr